



## Nationalité française ou pas ?

Par **Hakimz**, le **24/01/2014** à **18:56**

Bonjour,

Mon grand père est de nationalité algérienne de base et il est venu et a résidé en France dans les années 50 et s'est vue délivrer une carte d'identité française (nationalité française) en 1955 et est retourner en Algérie.

Je me pose donc la question, es que je peut demander la nationalité par filiation ?

Merci

Par **aguesseau**, le **24/01/2014** à **19:58**

bjr,

il est normal que votre grand père ait eu une carte d'identité française puisque à l'époque l'algérie était un département français.

pour votre demande de nationalité française ce qui compte c'est la nationalité de vos parents à votre naissance et durant votre minorité.

si vos parents (père et mère) ont la nationalité algérienne, vous êtes algériens et vous ne pouvez pas prétendre à la nationalité française par filiation.

cdt